

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 04/07/2024 - 91647 - 2020 B 06232 - 500 486 915 - Lemonway



61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex



7 rue de Châtillon  
35200 Rennes

## LEMONWAY

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

## LEMONWAY

Société par actions simplifiée au capital de 2 418 772,22 €

Siège social : 8 rue du Sentier – 75002 Paris

RCS PARIS 500 486 915

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux associés de la société Lemonway,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision collective des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lemonway relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.b « *Changement de présentation des comptes comptables* » de l'annexe des comptes annuels concernant la présentation des états financiers selon le Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article 16.2 des statuts, les informations et documents nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 19 juin 2024

DocuSigned by:  
  
888DA6E156E044E...

Alexandra KRITCHMAR

Associée

Arvor Finance

Rennes, le 19 juin 2024

DocuSigned by:  
  
11826CD399774D2...

Arnaud FROMONT

Associé

# Lemonway SAS

8 rue du Sentier – 75002 Paris  
SAS au capital de  
500 486 915 RCS Paris  
CIB :16568

Comptes annuels  
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

## TABLE OF CONTENT

---

<b>1. Etats Financiers au 31/12/2023 (en €).....</b>	<b>3</b>
▪ Bilan Actif	
▪ Bilan Passif	
▪ Compte de résultat au 31/12/2023	
▪ Engagements hors bilan	
<b>2. Règles et méthodes comptables.....</b>	<b>5</b>
<b>3. Notes annexes au bilan.....</b>	<b>12</b>
▪ Créances envers les établissements de crédits	
▪ Dettes envers les établissements de crédits	
▪ Opérations avec la clientèle	
▪ Immobilisations incorporelles et corporelles et en-cours	
▪ Autres actifs	
▪ Autres passifs	
▪ Comptes de régularisation	
▪ Provisions pour risques et charges	
▪ Etats des créances et des dettes	
▪ Composition du capital	
▪ Tableau de variation des capitaux propres	
▪ Effectifs	
<b>4. Notes annexes au P&amp;L.....</b>	<b>18</b>
▪ Intérêts et produits et charges assimilés	
▪ Commissions	
▪ Autres produits d'exploitation bancaire	
▪ Charges générales d'exploitation	
▪ Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	
▪ Coût du risque	
▪ Résultat exceptionnel	
▪ Résultat fiscal	



**1. Etats Financiers au 31/12/2023 (en €)**

▪ Bilan Actif

<b>Bilan - Actif (PCEC)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Caisse, Banques Centrales, CCP	-	-
Effets Publics et Valeurs Assimilées	-	-
Créances sur les Établissements de Crédit	572 293 875	446 115 180
Opérations avec la Clientèle actif	1 811 598	2 773 437
Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	250	250
Obligations et Autres Titres à Revenu Variable	-	-
Participations et Autres Titres Détenus à Long Terme	-	-
Part dans les Entreprises Liées	1 127	1 127
Crédit-Bail et Location avec Option d'Achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations Incorporelles	3 642 102	3 369 391
Immobilisations Corporelles	318 302	206 014
Capital Souscrit Non Versé	-	-
Actions Propres	-	-
Autres Actifs	910 147	1 765 320
Comptes de Régularisation actif	762 975	364 253
<b>Total de l'Actif</b>	<b>579 740 376</b>	<b>454 594 972</b>

▪ Bilan Passif

<b>Bilan - Passif (PCEC)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Banques Centrales, CCP	-	-
Dettes envers les Établissements de Crédit	3 033 981	3 797 375
Opérations avec la Clientèle passif	562 083 820	440 022 275
Dettes représentées par un Titre	-	-
Autres Passif	4 175 302	4 460 292
Comptes de Régularisation passif	140 269	163 906
Provisions pour Risques et Charges	685 430	41 430
Dettes Subordonnées	-	-
Capitaux Propres Hors FRBG	9 621 574	6 109 695
<i>Capital Souscrit</i>	2 418 772	2 418 772
<i>Primes d'Émission</i>	5 584 088	40 584 088
<i>Réserves</i>	86 023	86 023
<i>Ecarts de Réévaluation</i>	-	-
<i>Provisions Réglementées et Subventions d'Investissement</i>	-	-
<i>Report à nouveau (+/-)</i>	(1 979 188)	(25 894 679)
<i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	3 511 879	(11 084 510)
<b>Total du Passif</b>	<b>579 740 376</b>	<b>454 594 972</b>

- Compte de résultat au 31/12/2023 (en €)

<b>Compte de résultat (PCEC)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Intérêts et produits assimilés	14 760 628	312 589
Intérêts et charges assimilées	(422 871)	(149 480)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
Produits sur opérations de location simple	-	-
Charges sur opérations de location simple	-	-
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Commissions (produits)	18 233 673	16 311 552
Commissions (charges)	(7 474 230)	(6 908 206)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de	-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	4 187	69 383
Autres charges d'exploitation bancaire	(370 822)	(386 129)
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>24 730 565</b>	<b>9 249 710</b>
Charges générales d'exploitation	(17 057 514)	(19 490 354)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur	(1 130 841)	(698 531)
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>6 542 210</b>	<b>(10 939 176)</b>
Coût du risque	(1 626 444)	(362 943)
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>4 915 766</b>	<b>(11 302 119)</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
<b>Résultat Courant Avant Impôt</b>	<b>4 915 766</b>	<b>(11 302 119)</b>
Résultat Exceptionnel	(802 569)	217 609
Impôt sur les bénéfices	(601 318)	-
Dotations/reprise de FRBG et provisions	-	-
<b>Résultat Net</b>	<b>3 511 879</b>	<b>(11 084 510)</b>

- Engagements hors bilan (en €)

<b>Hors bilan (PCEC)</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-

## 2. Règles et méthodes comptables

La société LEMONWAY SAS est un Etablissement de Paiement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution de la Banque de France en date du 24 décembre 2012.

Les présents comptes sociaux concernent la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, prenant en compte les chiffres de son activité monétique. Sauf mention particulière, les données sont présentées en Euros.

### a. Faits marquants de l'exercice

Dans un contexte de concurrence accru, l'année 2023 a vu

- la poursuite du développement de l'activité de Lemonway avec une croissance des flux de +22% pour atteindre 4680 millions d'euros de volume.
- Les charges d'exploitation ont été réduites de -12%.

L'année 2023 a également été marquée par la hausse des taux d'intérêts, ce qui a été profitable avec la mise en place des intérêts sur dépôts.

La combinaison de la croissance, d'une réduction des charges d'exploitation et la mise en place des intérêts sur dépôts se concrétise par un résultat net bénéficiaire en 2023 et le versement de participation pour la première fois.

### b. Changement de présentation des comptes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ils sont présentés selon le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit). Ils étaient jusqu'en 2022 présentés selon le plan comptable général (PCG).

En effet, jusqu'en 2022, Lemonway avait une activité hybride d'EP et d'édition de logiciel. Or l'article 1321-1 du règlement n°2014-07 de l'ANC dispose que "les établissements de paiement exerçant à titre de profession habituelle une activité autre que la fourniture de services de paiement ou de services connexes, selon les dispositions de l'article L.522-3 du Code monétaire et financier, établissent leurs comptes individuels selon les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général".

Depuis l'exercice 2023, Lemonway a uniquement une activité d'EP. Or l'article 1311-1 du règlement n°2014-07 de l'ANC dispose que "les établissements de paiement, dont la seule activité est la fourniture de services de paiement, établissent leurs comptes individuels en appliquant l'ensemble des dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit et assimilés mentionnées au titre 1 du livre I du présent règlement"

### c. Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des établissements de paiement.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**Amortissements de l'actif immobilisé :** les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

**Provisions pour dépréciation d'actif :** elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrables relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Au fil des années, La composition du chiffre d'affaires de l'entreprise a évolué au fil des années avec la généralisation des frais de gestion mensuels ("MRR") et des frais d'assistance à l'intégration de notre solution ("Set-up"), en addition des commissions prélevées sur flux. Un changement d'estimation comptable du risque de non-recouvrement a été réalisé au 31/12/2023 afin de mieux correspondre aux impayés constatés en 2022 et 2023. Les clients activés et les autres clients clients ont le même niveau de provisionnement, toutes les créances dont l'antériorité dépassé 1 mois sont désormais provisionnées, selon les taux suivants :

/ Ancienneté Type de clients	<30 jours	31 à 90 jours	90 jours à 180 jours	> 180 jours
Clients activés	0%	50%	75%	100%
Autres clients	0%	50%	75%	100%

La production immobilisée se décompose en coût de sous-traitance et coût des heures de recherche réalisées par les salariés de LEMONWAY ainsi qu'une quote part de coûts indirects relatifs à ces salariés.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

### Option pour le traitement comptable des coûts de développement :

Les dépenses des frais de développement éligibles sont comptabilisées à l'actif.

Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Les dépenses des frais de développement comptabilisées à l'actif correspondent à :

- des salaires correspondant aux temps des collaborateurs intervenants sur les projets
- des frais de sous-traitance
- les différents coûts indirects

La durée d'amortissement retenue pour les logiciels est de 3 ans.

La durée d'amortissement retenue pour les frais d'établissement est de 5 ans.

L'entreprise doit apprécier à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

### **Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

### **Amortissements des biens non décomposables :**

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans
- Matériels de bureau	3 ans
- Mobiliers	10 ans

## Créances sur les établissements de crédit

Ces postes recouvrent l'ensemble des créances détenues sur les établissements de crédit, dont les comptes de cantonnement en lien avec notre activité de monétique

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

## Dettes envers les établissements de crédit

Ces postes sont constitués d'emprunts et prêts bancaires.

## Opérations avec la clientèle

Ces postes comprennent les créances et dettes à l'égard des agents économiques, autres que les établissements de crédit.

Les créances et dettes envers la clientèle sont enregistrées à leur valeur nominale.

Sont enregistrés, à l'actif du bilan, les créances clients dues au titre des services proposés par LEMONWAY SAS ainsi que les comptes clients, de par son activité d'établissement de paiement, présentant une position débitrice.

Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque identifié, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Est enregistrée, au passif du bilan, la dette des fonds cantonnés vis-à-vis de sa clientèle « LEMONWAY SAS ».

## Participation avec les entreprises liées

Ce poste recouvre les actions et autres titres à revenu variable détenus dans des entreprises liées.

Il est composé des titres dans la société Lemonway LTD détenue à 100% par Lemonway SAS.

Il n'y a pas de comptes consolidés car deux seuils ne sont pas atteints (chiffre d'affaires inférieur à 48m€ et effectif inférieur à 250 personnes).

## Autres actifs

Ce poste comprend notamment les créances sur des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes d'actif, à l'exclusion des comptes de régularisation.

## Autres passifs

Ce poste comprend les dettes à l'égard des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif, à l'exclusion des comptes de régularisation.

## Comptes de régularisation

Toutes les charges constatées d'avance et tous les produits constatés d'avance sont liés à l'exploitation.

Ce poste recouvre notamment la contrepartie des produits constatés au compte de résultat relatifs à des opérations hors bilan et à des engagements sur devises et instruments financiers à terme, les pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non encore dénoués, les charges à répartir et les charges constatées d'avance.

## Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier, et des opérations connexes

définies à l'article L. 311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsqu'il existe une probabilité que l'entreprise doive déboursier des ressources financières pour obligation future, que l'obligation résulte d'événements passés tels que des transactions passées ou des événements déjà survenues.

## **Intérêts et produits assimilés**

Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Ce poste inclut notamment les produits de rémunération des comptes bancaires ainsi que des placements à terme.

## **Intérêts et charges assimilées**

Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

## **Revenus des titres à revenu variable**

Ce poste comprend les dividendes et autres revenus provenant d'actions et d'autres titres à revenu variable, de participations, d'autres titres détenus à long terme et de participations dans les entreprises liées, qui figurent à l'actif du bilan.

## **Commissions (Produits)**

Ce poste recouvre l'ensemble des produits rétribuant les services fournis à des tiers de l'activité monétaire ainsi que les opérations connexes à l'activité de l'établissement visées à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier.

La société LEMONWAY SAS est acteur principal des produits qu'elle génère.

## **Commissions (Charges)**

Ce poste recouvre l'ensemble des charges découlant du recours aux services de tiers de l'activité monétaire, principalement les frais bancaires, ainsi que les opérations connexes à l'activité de l'établissement visées à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier.

## **Autres produits d'exploitation bancaire**

Ce poste comprend l'ensemble des autres produits d'exploitation bancaire, qui recouvrent notamment les charges refacturées à l'exception des charges refacturées à l'identique, qui peuvent être présentées en déduction des charges correspondantes.

Il comprend également les produits provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes à l'activité de l'établissement visées à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier ainsi que les produits provenant d'activités autres que celles liées aux services d'investissement et activités connexes aux services d'investissement.

## Autres charges d'exploitation bancaire

Ce poste comprend les produits rétrocedés, à l'exception des produits rétrocedés à l'euro euro qui peuvent être regroupés en déduction des produits correspondants.

Il comprend également les charges supportées lors d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes à l'activité de l'établissement visées à l'article L. 311-2 du Code monétaire et financier ainsi que les charges supportées lors d'activités autres que celles liées aux services d'investissement et activités connexes aux services d'investissement.

## Charges générales d'exploitation

Ce poste comprend, d'une part, les frais de personnel, dont les salaires et traitements, les charges sociales, les impôts et taxes afférents aux frais de personnel, et d'autre part, les autres frais administratifs, dont les autres impôts et taxes et la rémunération des services extérieurs.

## Dotations aux amortissements & aux provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles

Ce poste recouvre les dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation afférentes aux immobilisations incorporelles et corporelles affectées à l'exploitation de l'établissement.

## Coût du risque

Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors-bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

## Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Ce poste comprend :

- les gains ou pertes sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, issus de la différence entre plus-values et moins-values de cession et reprises et dotations aux provisions ;
- le solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres de participation, sur autres titres détenus à long terme et sur participations dans les entreprises liées, issu de la différence entre reprises de provisions et plus-values de cession et dotations aux provisions et moins-values de cession.

## Résultat exceptionnel

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement.

## Impôts sur les bénéfices

Ce poste correspond au montant dû au titre des bénéfices imposables en France.

## Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ relèvent de la convention collective applicable dans la société et concernent les indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

La valeur de l'engagement au titre d'indemnités de fin de contrat de travail n'est pas mentionnée en date du 31 décembre 2023 car son montant est non significatif du fait de :

- La moyenne d'âge non élevée des salariés de la société ;
- L'ancienneté très récente de la majorité de l'effectif ;
- La taux de rotation du personnel élevé dans le secteur.

## Les honoraires des co-commissaires aux comptes

Les honoraires des co-commissaires aux comptes s'élèvent à 92 000 € hors taxes, respectivement Forvis Mazars 55 200€ et Arvor Finance 36 800€.

### d. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

### e. Perspectives à 12 mois

Le budget 2024 présenté au conseil de surveillance montre à nouveau une rentabilité pour l'exercice 2024.

### 3. Notes annexes au bilan

- Créances envers les établissements de crédits

Actif	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur les Établissements de Crédit		
Comptes de fonctionnement	5 858 470	6 656 328
Comptes gage espece	282 745	282 745
<b>sous total compte courant et gage espece</b>	<b>6 141 215</b>	<b>6 939 073</b>
Comptes de cantonnement	511 713 440	402 653 530
Comptes d'opérations	48 184 525	35 960 893
Comptes de garantie activité monétique	1 325 000	561 684
<b>sous total fonds marchands</b>	<b>561 222 966</b>	<b>439 176 107</b>
<b>Revenus d'intérêts courus</b>	<b>4 929 694</b>	-
<b>Total</b>	<b>572 293 875</b>	<b>446 115 180</b>

Les comptes de FONCTIONNEMENT sont des comptes courants utilisés pour l'activité régulière de l'entreprise (règlement fournisseurs, encaissement chiffre d'affaires, etc.).

Le compte de GAGE ESPECE est utilisé pour le dépôt de garanties non liées à l'activité régulière de l'entreprise (comme les locaux).

Les comptes de CANTONNEMENT sont des comptes courants contenant les fonds des utilisateurs des comptes de paiements. Ces comptes de cantonnement sont régis par une convention de compte spécifique, dite « de cantonnement » qui permet une protection de ces fonds.

Les comptes d'OPERATIONS sont des comptes courants dédiés à la réception et à l'envoi des fonds des utilisateurs des comptes de paiement.

Les comptes de GARANTIE ACTIVITE MONETIQUE correspondent à des dépôts de garanties liées à l'activité réglementée de l'entreprise.

Au 31/12/2023, les revenus d'intérêts courus correspondent aux intérêts sur dépôts générés sur le quatrième trimestre 2023 et encaissée sur janvier 2024.

- Dettes envers les établissements de crédits

Passif	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les Établissements de Crédit		
Emprunts et dettes financières	3 033 748	3 797 282
Comptes d'opérations	233	93
<b>Total</b>	<b>3 033 981</b>	<b>3 797 375</b>

L'entreprise avait souscrit à une facilité de financement jusqu'à 500.000€ auprès de Banque Populaire le 13 décembre 2022 qui a expiré au 31 mars 2023, aucun tirage n'ayant été effectué.

En €	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023	Dont - 3 mois	Dont - 1 an	Dont 1an -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt BPI 600 000.00€ Ech.03.2023	30 000		-30 000	0		0	0	
Pret BPI 1 200 000.00€ Ech.09.2023	180 000		-180 000	0		0	0	
Credit Innov&Plus BPR 500K€	0	500 000	-52 422	447 578	39 813	122 041	285 723	
Emprunt BPI Ptzi 500 I€ Ech.03.2025	275 000		-100 000	175 000	25 000	75 000	75 000	
Pret BPI 1.500K€ Ech.03.2026	975 000		-300 000	675 000	75 000	225 000	375 000	
Emprunt Banque Populaire PGE	753 410		-198 898	554 513	49 952	150 403	354 158	
Emprunt BPI PGE	800 000		-200 000	600 000	50 000	150 000	400 000	
PGE BNP 1M 2021	783 455		-202 214	581 241	50 791	152 945	377 506	
Intérêts à payer	417			417	417	0	0	
<b>Dettes envers les Établissements de Crédit</b>	<b>3 797 282</b>	<b>500 000</b>	<b>-1 263 534</b>	<b>3 033 748</b>	<b>290 556</b>	<b>875 389</b>	<b>1 867 804</b>	<b>0</b>

## ■ Opérations avec la clientèle

Actif	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec la Clientèle actif		
Créances clients	4 552 485	3 887 880
Provisions pour dépréciations sur créances clients	(2 740 887)	(1 114 443)
<b>Total</b>	<b>1 811 598</b>	<b>2 773 437</b>

Pour l'exercice 2023, la méthode de provisionnement a été revue (cf règles et méthodes comptables). Une dotation nette de reprise complémentaire de 1 626 444€ a été comptabilisée en 2023 en coût du risque.

Les créances clients se répartissent de la manière suivante :

	inférieur à 3 mois	3 mois -1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Total Créances	2 143 211	740 809	1 668 465		4 552 485

Passif	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec la Clientèle passif		
Dettes vis à vis de la clientèle	562 083 820	440 022 275
<b>Total</b>	<b>562 083 820</b>	<b>440 022 275</b>

Il s'agit de la dette envers la clientèle EP. Ce sont les fonds détenus pour compte de tiers, incluant les fonds comptabilisés sur les comptes de paiement et sur les comptes marchands (SC).

- Immobilisations incorporelles et corporelles et en-cours

en €	31/12/2022	+	-	31/12/2023
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>				
<u>Valeur brute</u>	<b>9 456 633</b>	<b>1 357 232</b>	<b>0</b>	<b>10 813 865</b>
Frais Augmentation de capital	1 383 510	9 859		1 393 369
Autres immobilisation incorporelles (logiciels)	6 246 653	2 854 297		9 100 950
Immobilisations en cours (logiciels)	1 826 470	-1 506 924		319 546
<u>Amortissements</u>	<b>-6 087 242</b>	<b>-1 084 521</b>	<b>0</b>	<b>-7 171 763</b>
Frais d'augmentation de capital	-900 318	-248 028		-1 148 346
Autres immobilisation incorporelles (logiciels)	-5 186 924	-836 493		-6 023 417
<b>Valeur nette - immobilisations incorporelles</b>	<b>3 369 391</b>	<b>272 711</b>	<b>0</b>	<b>3 642 102</b>
<b>Total immobilisations corporelles</b>				
Valeur brute	324 945	158 607		483 551
Amortissements	-118 931	-46 319		-165 249
<b>Valeur nette - immobilisations corporelles</b>	<b>206 014</b>	<b>112 288</b>	<b>0</b>	<b>318 302</b>

Les frais d'augmentation de capital inscrits à l'actif en 2023 correspondent à des honoraires d'audit et de conseil.

Les dépenses des frais de développement comptabilisées à l'actif correspondent à :

- des salaires relatifs aux temps des collaborateurs intervenants sur les projets ;
  - des coûts indirects alloués aux collaborateurs intervenants sur les projets ;
  - des frais directement rattachés au développement de ces projets, notamment des frais de sous-traitance.
- La durée d'amortissement retenue pour les logiciels est de 3 ans.

- Part dans les Entreprises Liées

Actif	31/12/2023	31/12/2022
Part dans les Entreprises Liées		
Titres de participations	1 127	1 127
<b>Total</b>	<b>1 127</b>	<b>1 127</b>

Les titres de participations sont composés des titres de Lemonway Payments LTD.

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu en %	valeur comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et on encore remboursés	Montants des cautions et avais donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte lors du dernier exercice clos)	dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Lemonway Payments Limited	1 000	-829 599	100	1 127	1 127			91 164	

Observations : comptes 2022 et 2023 non reçus

- Autres actifs

<b>Actif</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Autres Actifs		
Autres créances	1 432 953	1 574 036
Provision pour dépréciation sur autres créances	(1 021 209)	(1 020 931)
Créances fiscales	291 480	819 884
Organismes sociaux	-	2 709
Dépôts et cautionnement versés	206 923	289 622
Régularisation URSAAF	-	100 000
<b>Total</b>	<b>910 147</b>	<b>1 765 320</b>

Au 31/12/2023, les autres créances sont principalement constituées :

- des créances charge-back pour 801 518,59 euros
- de compte courant de la filiale LEMONWAY PAYMENTS LI MI TED pour 579 056.91 euros.

Au 31/ 12/ 2023, les autres provisions pour dépréciation concernent :

- les créances charge-back pour 700 931 euros
- le compte courant de la filiale LEMONWAY PAYMENTS LI MI TED pour 320 000 euros.

- Autres passifs

<b>Passif</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Autres passif		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 557 726	2 415 114
Etat, Autres collectivités	938 933	531 060
Organismes sociaux	799 803	833 635
Personnel et comptes rattachés	593 096	673 994
Dettes pour participations des salariés	282 001	-
Autres passifs	3 741	6 489
<b>Total</b>	<b>4 175 302</b>	<b>4 460 292</b>

- Comptes de régularisation

Actif	31/12/2023	31/12/2022
Comptes de Régularisation actif		
Charges constatées d'avance d'exploitation	762 975	364 253
<b>Total</b>	<b>762 975</b>	<b>364 253</b>

Passif	31/12/2023	31/12/2022
Comptes de Régularisation passif		
Autres dettes	12 258	12 258
Produits constatés d'avance	128 011	151 648
<b>Total</b>	<b>140 269</b>	<b>163 906</b>

- Provisions pour risques et charges

En €	31/12/2022	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2023
Provisions pour risques	41 430	644 000			685 430
<b>Total</b>	<b>41 430</b>	<b>644 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>685 430</b>

La variation correspond à une provision de 644 000€ comptabilisée en 2023 avec contrepartie en résultat exceptionnel pour couvrir un risque lié à un client.

La provision 2022 correspondait un risque sur litige prudhommal dont la provision est maintenue en 2023.

- Etats des créances et des dettes

Etats des créances	Total 31/12/2023	Moins de 3 mois	Moins d'un an	1an-5ans	Plus de 5 ans
Créances sur les établissements de crédit	572 293 875	572 293 875			
Opérations avec la clientèle	4 552 485	2 143 211	740 809	1 668 465	
Autres créances	1 432 953	152 965		1 279 988	
Créances fiscales	291 480	291 480			
Dépôts et cautionnement versés	206 923			206 923	
Charges constatées d'avance d'exploitation	762 975	762 975			
<b>Total</b>	<b>579 540 692</b>	<b>575 644 506</b>	<b>740 809</b>	<b>3 155 376</b>	<b>-</b>

Etats des Dettes	Total 31/12/2023	Moins de 3 mois	Mois d'un an	1an-5ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	3 033 748	290 556	875 389	1 867 804	
Dettes vis-à-vis de la clientèle	562 083 820	562 083 820			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 557 726	1 557 726			
Etat, Autres collectivités	938 933	938 933			
Organismes sociaux	799 803	799 803		-	
Personnel et comptes rattachés	593 096	593 096			
Dettes pour participations des salariés	282 001	282 001			
Autres passifs	3 741	3 741			
Autres dettes	12 258	12 258			
Produits constatés d'avance	128 011	128 011			
<b>Total</b>	<b>569 289 129</b>	<b>566 545 936</b>	<b>875 389</b>	<b>1 867 804</b>	<b>-</b>

- Composition du capital

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social	241 877 222,00	0,01

Le capital social d'un montant de 2 418 772,22€ est décomposé en 214 877 222,00 titres d'une valeur nominale de 0.01€.

- Tableau de variation des capitaux propres

En €	31/12/2022	Affectation résultat 2022	affectation prime d'émission	Résultat 2023	31/12/2023
Capital Souscrit	2 418 772,22				2 418 772,22
Primes d'Émission	40 584 087,66		-35 000 000,00		5 584 087,66
Réserves	86 023,25				86 023,25
Ecarts de Réévaluation	0,00				0,00
Provisions Réglementées et Subventions d'Investissement	0,00				0,00
Report à nouveau (+/-)	-25 894 678,50	-11 084 509,55	35 000 000,00		-1 979 188,05
Résultat de l'exercice (+/-)	-11 084 509,55	11 084 509,55		3 511 878,99	3 511 878,99
<b>Capitaux propres</b>	<b>6 109 695,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 511 878,99</b>	<b>9 621 574,07</b>

Le 10 octobre 2017, en s'appuyant sur les données des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2022, les associés ont pris la décision d'imputer la prime d'émission au crédit du compte report à nouveau de la Société pour un montant de 35 000 000 euros.

- Effectifs

Effectifs moyens	2022	2023
<b>Total</b>	<b>138,00</b>	<b>121,00</b>
dont apprentis	4,00	3,00

#### 4. Notes annexes au P&L

- Intérêts et produits et charges assimilés

en €	31/12/2023	31/12/2022
Produit financiers sur dépôts	14 643 823	-
Interêts sur compte courants	55 875	-
Intérêts sur emprunts	(89 954)	(125 196)
Intérêts et gains de change	(271 987)	288 306
<b>Intérêts et produits et charges assmiliées</b>	<b>14 337 757</b>	<b>163 110</b>

Les produits d'intérêt, liés à la rémunération de nos comptes, s'élèvent à 14.6M€.

- Commissions

en €	31/12/2023	31/12/2022
Commissions (produits)	18 233 673	16 311 552
Commissions (charges)	(7 474 230)	(6 908 206)
<b>Commissions</b>	<b>10 759 443</b>	<b>9 403 346</b>

La hausse des commissions est corrélée à la hausse de l'activité, soit la croissance des volumes (+22%).

- Autres charges d'exploitation bancaire

en €	31/12/2023	31/12/2022
Autres charges	(370 822)	(386 129)
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(370 822)</b>	<b>(386 129)</b>

- Charges générales d'exploitation

en €	31/12/2023	31/12/2022
Charges générales d'exploitation		
Autres achats et charges externes	(6 248 705)	(6 970 129)
Salaires et traitements	(7 626 819)	(9 521 656)
Participation	(471 275)	-
Charges Sociales	(3 345 160)	(3 984 001)
Autres charges de personnel	(199 724)	(193 941)
CIR et CII	292 370	253 019
Impôts, taxes et versements assimilés	(833 925)	(939 949)
Production immobilisée	1 347 373	1 866 303
Subvention d'exploitation	28 352	-
<b>Total</b>	<b>(17 057 514)</b>	<b>(19 490 354)</b>

- Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles

en €	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		
D&A sur immobilisations incorporelles	(1 084 522)	(660 790)
D&A sur immobilisations corporelles	(46 319)	(37 741)
<b>Total</b>	<b>(1 130 841)</b>	<b>(698 531)</b>

- Coût du risque

en €	31/12/2023	31/12/2022
Pertes sur créances irrécouvrables	-	(536 777)
Dotations aux provisions sur créances clients	(1 712 873)	(624 510)
Reprises sur prov. pour dépréciation des créances clients	86 429	798 344
<b>Coût du risque</b>	<b>(1 626 444)</b>	<b>(362 943)</b>

Le coût du risque en 2023 est composé en intégralité de la dépréciation des créances clients pour risque de non-recouvrement (cf. Opérations avec la clientèle)

- Résultat exceptionnel

en €	31/12/2023	31/12/2022
Résultat exceptionnel	(802 569)	217 609
<b>Total</b>	<b>(802 569)</b>	<b>217 609</b>

Le résultat exceptionnel 2023 est principalement de la provision pour 0.6m€ sur le risque client et de 0.2m€ de TVA à régulariser.

En 2022, il était principalement composé d'un produit de TVA à régulariser.

- Résultat fiscal

<b>Résultat comptable avant is et avant CIR</b>	<b>4 451 398</b>
<b>Réintégrations</b>	<b>1 457 788</b>
Provisions et charges à payer non déductibles	1 712 873
Taxe sur les véhicules de sociétés	43
Amendes et pénalités	18 402
IS - Crédit impôt recherche	-292 370
Réintégrations diverses	18 840
<b>Déductions</b>	<b>98 641</b>
Provisions et charges à payer non déductibles ar	86 429
Déductions diverses	12 212
<b>Résultat avant imputation des déficits et ARD</b>	<b>5 810 545</b>
<b>Imputation déficits antérieurs*</b>	
Plafond 1meur	-1 000 000
Majoration de 50% sur la fraction du bénéfice supérieur à ce plafond	-2 405 273
<b>Résultat Fiscal Final</b>	<b>2 405 273</b>
<b>Calcul IS</b>	<b>601 318</b>
	25%

Au 31.12.2022 les déficits reportables s'élevaient à 41 125 894 €.

## LEMONWAY

Société par actions simplifiée au capital de 2 418 772,22 euros

Siège social : 8, rue du Sentier – 75002 Paris

500 486 915 RCS Paris

(la « **Société** »)

---

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU 27 JUIN 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 14 heures,

les associés (les « **Associés** ») de la Société, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la Société sur convocation du président de la Société (l' « **Assemblée Générale** »).

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Damien GUERMONPREZ, en sa qualité de représentant légal de la société APANA SRL, président de la Société (le « **Président** »).

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les Associés présents ou représentés possèdent ensemble 241 877 222 actions sur les 241 877 222 actions composant l'intégralité du capital social de la Société.

Réunissant les conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

La société MAZARS, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement informée, est présente.

La société ARVOR FINANCE, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement informée, est présente.

Le représentant du Comité social et économique, régulièrement convoqué conformément à la réglementation, est présent.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée Générale les documents suivants :

- la feuille de présence à l'Assemblée Générale ;
- la copie de la convocation adressée aux Associés ;
- les copies des convocations adressées aux Commissaires aux comptes titulaires ;
- les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport de gestion établi par le Président ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce ;

- le texte des projets de résolutions ; et
- les statuts actuels de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués aux Associés ou, le cas échéant, tenus à leur disposition au siège social.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce et des conventions mentionnées, s'il y a lieu ;
4. Quitus au Président ;
5. Pouvoir en vue des formalités légales.

Après avoir donné lecture du rapport de gestion, du rapport complémentaire du Président et des rapports des Commissaires aux comptes, le Président ouvre ensuite la discussion.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

### **PREMIERE RESOLUTION**

*(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)*

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

**approuve** les comptes annuels dudit exercice social, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice de 3 511 879 euros,

**constate**, conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, qu'il n'a pas été réalisé de dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

***Cette résolution mise aux voix est approuvée***

***Pour*** : 100%

***Contre*** : \_\_\_\_\_

***Abstention*** : \_\_\_\_\_

## DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée Générale,

**décide**, sur proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, soit un bénéfice de 3 511 879 euros, en report à nouveau. En conséquence, le compte « *report à nouveau* » débiteur de la Société afficherait un solde créditeur à hauteur de 1 532 691 euros.

**prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

**Cette résolution mise aux voix est approuvée**

**Pour** : 100%

**Contre** : \_\_\_\_\_

**Abstention** : \_\_\_\_\_

## TROISIEME RESOLUTION

(Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce et des conventions mentionnées, s'il y a lieu)

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce,

**approuve** ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution mise aux voix est approuvée**

**Pour** : 100%

**Contre** : \_\_\_\_\_

**Abstention** : \_\_\_\_\_

## QUATRIEME RESOLUTION

(Quitus au Président)

L'Assemblée Générale

**donne quitus** au Président de l'exécution de sa mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Cette résolution mise aux voix est approuvée**

**Pour** : 100%

**Contre** : \_\_\_\_\_

**Abstention** : \_\_\_\_\_

**CINQUIEME RESOLUTION**

*(Pouvoir en vue des formalités légales)*

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

***Cette résolution mise aux voix est approuvée***

***Pour : 100%***

***Contre : \_\_\_\_\_***

***Abstention : \_\_\_\_\_***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président.



---

**Le Président**

APANA SRL

Représentée par M. Damien GUERMONPREZ

**LEMONWAY**  
8 rue du Sentier  
75002 PARIS  
Tél. : 01 76 44 04 60  
[www.lemonway.com](http://www.lemonway.com)  
RCS PARIS 500 486 915